



Règlement relatif au concours d'affiche UniParty

Fait à Genève le 22 novembre 2014

Préambule

Considérant que chaque événement de l'Association d'étudiants UniParty (ci-après : UniParty) doit impliquer la communauté universitaire, un concours d'affiche sera organisé en marge de notre prochaine soirée organisée par l'association UniParty selon des dates fixées par avance.

Art. 1 Conditions de participation

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Être issu de l'UNIGE, de l'IPAC, de l'école CREA Genève ou de la HEAD (Genève),
- avoir déjà atteint, au minimum, la seconde année de Bachelor, et,
- accepter le présent règlement, notamment les conditions de propriété intellectuelle, et les conditions d'exécution.

Deux projets d'affiche au maximum peuvent être soumis par participant.

Aucuns travaux ayant déjà fait l'objet de publications en public ou portés à la connaissance du public ne seront acceptés.

Art. 2 Rémunération

Le vainqueur du concours se verra remettre un montant de CHF 350.- à l'issue de la réalisation finale et définitive de l'affiche, à condition que les conditions d'exécution soient respectées.

Art. 3 Conditions de propriété intellectuelle

Les participants qui soumettent leur projet d'affiche indiquent implicitement, par cet acte matériel, être propriétaire des droits d'auteur du matériel fourni, ou détenir une licence valide. UniParty se réserve des actions en responsabilité contractuelle et/ou extracontractuelle à l'encontre des participants qui ne sont pas propriétaire des droits d'auteur du matériel fourni, ou détenir une licence valide.

Les participants qui soumettent leur projet d'affiche autorisent implicitement, par cet acte matériel, UniParty à exploité le projet gagnant au travers des divers moyens promotionnels utilisés dans le cadre de la communication de ses événements.

Art. 4 Condition d'exécution

Le thème prédéfini par le comité de UniParty est imposé pour les concours d'affiches. Le thème est précisé en annexe à ce présent règlement.

L'importance de la tenue des délais étant primordiale, les participants doivent respecter les délais précisés en annexe à ce présent règlement, sous peine d'exclusion du concours.

Les participants doivent également respecter les spécifications techniques précisées en annexe à ce présent règlement.

Les participants doivent effectuer les modifications demandées par UniParty afin d'obtenir la publication de leur affiche, des autres supports promotionnels et percevoir la rémunération.

Le gagnant du concours doit également réaliser un dérivé de l'affiche pour les prélocations, la bannière Facebook, et les T-Shirts

Les projets doivent être envoyés à l'adresse suivante : commedia-up@unige.ch

Art. 5 Sélection

Le jury est composé de l'ensemble du comité élu pour l'année académique en cours.

Les participants seront avisés par e-mail du choix du jury à un délai précisé en annexe à ce présent règlement.

Art. 6 Dispositions finales

Le présent règlement est soumis au droit suisse. Le for est à Genève.

Annexe

Thème

Les 5 ans d'UniParty (anniversaire) et les tornades

Délais

Date de l'événement : 19 mars 2016

Délai de restitution des projets d'affiche : 4 janvier 2016

Délai de réponse : 18 janvier 2016

Spécifications techniques

L'affiche doit nécessairement contenir des espaces définis permettant d'inclure les éléments suivants :

Têtes d'affiche (1-2) à placer en évidence.

- Artistes secondaires (2-3)*
- Informations pratiques concernant la soirée (lieu, date, heure, prix)*
- « UniParty » (en toutes lettres)*
- Logo de l'association UniParty (cf. pièce jointe)*
- Logos des partenaires (en prévoir 5)*

Les informations précises pouvant être fournies tardivement par l'association UniParty, les participants sont invités à utiliser des éléments factices de leur choix à titre d'illustration provisoire.

Les documents doivent être envoyés au format PDF 1.3.

Les participants doivent, par ailleurs, conserver une marge de 2 mm autour du cadre de l'affiche et utiliser une colorimétrie en CMJN. Il est recommandé d'utiliser Illustrator ou InDesign pour la réalisation des projets mais le choix reste libre.